

1er Janvier 2016 au plus tard : tous les employeurs devront mettre en place une couverture minimale frais de santé pour tous leurs salariés.

Afin de vous informer au mieux et de vous accompagner dans cette nouvelle obligation instaurée par l'Accord National Interprofessionnel (ANI du 11/01/2013), EXCO Valliance a le plaisir de vous proposer une

SESSION D'INFORMATION SUR LE DECRET ANI
Mise en place du régime des frais de santé obligatoire

- **Le Lundi 20 Juillet 2015 à 19h00**
- **Le Lundi 07 Septembre 2015 à 19h00**

Dans nos locaux de Périgny :
3-5, avenue Bernard Moitessier
17 180 PERIGNY

Un cocktail clôturera la soirée

Animée par notre partenaire le cabinet ID Patrimoine

Réponse souhaitée avant le 16 Juillet 2015

Par mail : mservajean@exco.fr - fax : 05 46 43 45 24 - téléphone : 05 46 42 70 81
ou par courrier : 3-5 av. Bernard Moitessier 17180 PERIGNY - Contact : Mélinda SERVAJEAN

Nom, prénom

Entreprise

Adresse email

Assistera à la réunion du 20 Juillet du 07 Septembre

Ne souhaite pas assister aux réunions

Sera accompagné(e) de ... personne(s)